

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/017

SAISON CULTURELLE N° 8 – CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DE NORA HAMZAWI

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 8 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession du droit d'exploitation avec la société J-P Bouchard Productions, sise 2 bis rue G. Zédé 75016 PARIS, représentée par M. Jean-Philippe BOUCHARD, Gérant, pour le spectacle de Nora HAMZAWI, le 6 décembre 2025, Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **13 000€ HT soit 14 915€ TTC** plus les droits d'auteurs soit un total de **16 631€ TTC** hors frais de voyage, hébergements et restauration.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 11 février 2025.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 11 FEV. 2025
ET PUBLICATION LE 11 FEV. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

